

Arrêté n°2022-03-25-05 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 22

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-14 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 22 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-14 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 22 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-25-EE de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 25 mars 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur François BRIZAY
- Madame Isabelle HIS
- Monsieur Thierry FAVIER
- Madame Nadine DIEUDONNE-GLAD (*)
- Monsieur Jerome GREVY
- Monsieur Thierry SAUZEAU

Article 2 : Collège B

- Madame Cecile AUZOLLE
- Monsieur Johann PETITJEAN
- Madame Fanny LE BONHOMME
- Monsieur Nathan RERA
- Madame Laurence MONTEL
- Madame Marie-Luce PUJALTE

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL